

LE PERSONNEL MÉDICAL EN FORMATION


1 jour

ACCUEILLIR, INFORMER ET SUIVRE LES PRATICIENS EN FORMATION : UN CADRE SÉCURISÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et intégrer notamment le statut des PACT

LA NOTION DE PLEIN EXERCICE MÉDICAL

- › Les praticiens en autonomie supervisée (Docteurs juniors, PACT, praticiens associés, stagiaires associés...)
- › Les praticiens de plein exercice (contrats, PH, HU..)

LES INTERNES

- › L'entrée en plein exercice des internes
 - les études médicales et les différentes phases de l'internat
 - le régime juridique des internes
- › Le parcours de docteur junior
 - la séniorisation du docteur junior
 - l'accomplissement de la phase d'internat de docteur junior

LA PROCÉDURE DÉVOLUE AUX PADHUE

- › Le parcours du PADHUE dans le cadre des EVC
- › Les différents régimes juridiques liés aux PADHUE

Cas pratique : assurer le régime juridique adéquat selon la situation du praticien

LE STATUT DE STAGIAIRE ASSOCIÉ

- › La passation de la convention
 - le dispositif de coopération
 - le contenu de la convention
- › L'exercice des fonctions de stagiaire associé
 - la permanence des soins
 - le terme de la convention

Cas pratique : rédiger les conventions et les contrats, suivre l'évolution des fonctions...

LE STATUT DE PRATICIEN ASSOCIÉ CONTRACTUEL TEMPORAIRE

- › La procédure d'autorisation provisoire
 - la procédure auprès de l'ARS
 - les démarches de l'établissement
- › La procédure de passation du contrat
 - les conditions du contrat
 - l'exercice des fonctions de PACT

Mise en situation de l'autorisation provisoire au contrat avec l'établissement

LE STATUT DE PRATICIEN ASSOCIÉ

- › L'accomplissement du parcours de consolidation
 - orientations du CNG
 - conditions d'exercice
- › Le terme du parcours de consolidation
 - durée, structures d'accueil...
 - la commission nationale d'autorisation d'exercice

Mise en situation : de la réussite aux EVC au plein exercice

LES MODALITÉS DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL MÉDICAL

- › Le recours à l'intérim
 - l'encadrement du recours à l'intérim
 - le plafonnement de la rémunération
- › Le remplacement des praticiens par les docteurs juniors
 - les licences de remplacement
 - le remplacement par un interne

Mise en pratique : déterminer les situations de remplacement, leur fondement juridique et leurs rémunérations

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DU PERSONNEL MÉDICAL

- › L'obligation d'entretenir les connaissances de son art
 - les obligations déontologiques
 - les conséquences du non-respect pour le médecin et pour l'établissement
- › L'organisation du DPC
 - la régularité
 - la procédure

Atelier : identifier les différents avantages des procédures de formation

OBJECTIFS

Assurer l'accueil du personnel médical en formation.
Assurer le suivi de l'activité du personnel en formation.
Renseigner le personnel en formation sur le suivi de sa carrière.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Des présentations reposant sur une expérience des affaires médicales
Un accompagnement constant des consultants auprès des affaires médicales des établissements
Une expérience du contentieux des affaires médicales

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires, attachés d'administration hospitalière, directeurs, chargés des affaires médicales
Il est nécessaire de connaître les statuts des affaires médicales ou d'avoir suivi la formation GERESO sur ce thème

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnostic de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques?: support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux ...) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

960 € HT - Réf : VRH-PMFO

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 18 juin 2026

Formation à distance :
le 27 janvier 2026
le 3 novembre 2026

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][] Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv	